

Atelier virtuel conjoint ONU Tourisme – AFRAA**sur la connectivité, la facilitation des voyages et la croissance du tourisme en Afrique****Thème : « Connecter l'Afrique : Transformer la connectivité aérienne et la facilitation des voyages en croissance touristique »****Mercredi 28 et jeudi 29 octobre 2026****(11 h 00 - 13 h 00 CET / 12 h 00 - 14 h 00 EAT)****Note conceptuelle****1. Contexte et justification**

La connectivité aérienne et la facilitation des voyages sont des leviers fondamentaux du développement touristique. Toutefois, pour l'Afrique, le potentiel du tourisme intra-africain demeure limité par une combinaison de connectivité restreinte, de coûts de voyage élevés, de taxes et redevances excessives, ainsi que d'obstacles à la circulation des personnes entre les frontières.

La 69^e réunion de la Commission de l'ONU Tourisme pour l'Afrique (CAF), tenue le 3 juillet 2026, a mis en lumière ces défis et a appelé à des solutions transversales et pratiques. La Commission a fait part de ses préoccupations concernant la connectivité aérienne et le coût élevé des voyages intra-africains, exhortant les États membres à favoriser la collaboration entre les autorités du tourisme, des transports, de l'aviation, des finances et des affaires intérieures, notamment par le biais de régimes régionaux d'exemption de visa et de modèles de visa unique (*uni-visa*).

La 69^e réunion de la Commission de l'ONU Tourisme pour l'Afrique a en outre exhorté les États membres à dépasser le stade des discussions et à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Luanda sur le tourisme et le transport aérien en Afrique, adoptée lors de la 2^e Conférence ministérielle ONU Tourisme/OACI sur le tourisme et le transport aérien en Afrique (CAF/CR/5, para. 3). Les conclusions de la CAF établissent un mandat clair pour une action conjointe entre le tourisme et l'aviation.

S'appuyant sur ce mandat politique, cette initiative opérationnalise également la Déclaration ministérielle de Lomé et sa Matrice de mise en œuvre (juin 2026), adoptées lors de la Convention sur le transport aérien africain de la CAFAC. En liant la vision politique de Luanda aux objectifs concrets de Lomé sur le MUTAA (SAATM), la rationalisation fiscale et la facilitation aux frontières, l'atelier rassemble les priorités continentales du tourisme et de l'aviation civile au sein d'un plan d'action unifié.

Il a été demandé aux États membres de :

- Revoir les taxes et redevances sur le transport aérien et coordonner les ministères afin de rendre les voyages régionaux abordables (CAF/CR/6, para. 7) ;
- Renforcer les liaisons aériennes et multimodales, y compris vers les destinations secondaires et émergentes, grâce à un financement approprié et à des partenariats public-privé (CAF/CR/6, para. 8) ;

- Simplifier, digitaliser et réduire le coût des procédures de visa et d'entrée, conformément à la ZLECAf (CAF/CR/6, para. 9) ;
- Étendre les modèles régionaux de facilitation, tels que les régimes sans visa et les visas uniques à travers les communautés économiques régionales, en réunissant les ministères du tourisme, des transports, de l'aviation, des finances et de l'intérieur (CAF/CR/3, para. 6) ;
- Mettre en place un groupe de travail et une équipe spéciale tourisme-transports pour améliorer la connectivité et la mobilité sur le continent (CAF/CR/6, para. 12).

La Commission a également insisté sur la prise de décision fondée sur des données factuelles et des preuves solides (CAF/CR/7) et s'est félicitée de la finalisation d'un protocole d'accord (MOU) entre ONU Tourisme et l'AFRAA (CAF/CR/5, para. 10). Ces priorités soulignent la nécessité de dépasser les grands débats d'orientation pour s'orienter vers un diagnostic factuel, des solutions pratiques et des actions mesurables. Cet atelier constitue un premier livrable concret dans le cadre de ce partenariat.

Dans ce contexte, l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) et ONU Tourisme organiseront un atelier technique conjoint axé sur la relation entre la connectivité aérienne, la facilitation des voyages et la croissance touristique, en utilisant la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) comme projet pilote sous-régional.

La CAE constitue un terrain d'essai particulièrement pertinent en raison de ses cadres d'intégration régionale existants et de ses mécanismes pratiques de facilitation des voyages, notamment le visa touristique d'Afrique de l'Est (*East Africa Tourist Visa*). L'atelier utilisera le couloir de la CAE pour examiner, sur la base des données disponibles, comment la connectivité, la capacité, les coûts de voyage et la facilitation aux frontières et des visas interagissent pour influencer le tourisme intra-régional.

L'intention n'est pas de limiter la discussion à l'Afrique de l'Est, mais d'utiliser la CAE comme une étude de cas pratique à partir de laquelle un cadre africain et des recommandations actionnables pourront être développés, puis dupliqués dans d'autres communautés économiques régionales.

2. Raison d'être

Le tourisme, l'aviation et la facilitation des voyages sont étroitement interconnectés. Une destination peut posséder de solides atouts touristiques, mais son potentiel économique ne peut être pleinement réalisé si les voyageurs font face à des options de vol limitées, des tarifs élevés, des taxes et redevances excessives ou des procédures frontalières et de visa lourdes.

Les résultats de la 69^e réunion de la CAF reconnaissent explicitement le rôle central de la connectivité dans la croissance touristique et l'importance des approches fondées sur des données probantes pour comprendre les tendances du marché et soutenir la prise de décision.

En outre, l'atelier met en avant les modèles collaboratifs d'accès aérien (*Air Access / Air Connect*) réussis (tels que ceux de Le Cap, du Botswana, de la Namibie et de la Zambie). Ces cadres multipartenaires réunissent les gouvernements, les autorités de l'aviation civile, les offices du tourisme, les compagnies aériennes et le secteur privé afin de désenclaver conjointement la connectivité aérienne. Ils démontrent que l'accès aérien n'est pas seulement

un vecteur de tourisme, mais un catalyseur essentiel pour le commerce, l'investissement et le développement économique régional global.

L'atelier vise donc à rassembler les parties prenantes concernées des écosystèmes du tourisme, de l'aviation, des transports, de la gestion des frontières et de l'intégration régionale pour répondre à trois questions pratiques :

1. Quel est le niveau de connectivité de la région ?

- Quels niveaux de connectivité aérienne directe et de capacité existent actuellement entre les principaux marchés de la CAE et les destinations touristiques ?

2. Dans quelle mesure les voyages régionaux sont-ils abordables et compétitifs ?

- Quels sont les tarifs aériens indicatifs, les taxes aéronautiques, les redevances passagers et les autres éléments de coût ayant un impact sur les voyages intra-régionaux ?

3. Dans quelle mesure le parcours du voyageur est-il fluide ?

- Dans quelle mesure les mécanismes existants de facilitation des visas, des frontières et des voyages soutiennent-ils efficacement le tourisme et la mobilité régionale ?

L'atelier utilisera ces questions pour identifier des interventions pratiques et établir un cadre de suivi des progrès.

3. Objectifs

L'atelier visera à :

- Examiner la relation entre la connectivité aérienne, la facilitation des voyages et la croissance du tourisme en Afrique.
- Établir un état des lieux factuel pour des marchés et couloirs sélectionnés de la CAE, couvrant la connectivité, la capacité et les coûts de voyage.
- Examiner l'efficacité des mécanismes régionaux existants de facilitation des voyages, y compris les dispositions relatives aux visas et aux frontières.
- Identifier les principaux obstacles réglementaires, opérationnels, infrastructurels et tarifaires affectant les voyages touristiques intra-régionaux.
- Partager les perspectives et l'expertise technique des compagnies aériennes, des institutions aéronautiques, des autorités du tourisme, des communautés économiques régionales et des organisations internationales.
- Identifier des mesures pratiques pour améliorer la connectivité, l'accessibilité financière et la facilitation des voyages.
- Explorer la manière dont les acteurs de l'aviation et du tourisme peuvent travailler ensemble pour établir des indicateurs mesurables de connectivité et de facilitation des voyages.

- Élaborer un ensemble initial de recommandations et d'actions prioritaires pour le projet pilote de la CAE.
- Examiner comment l'expérience et la méthodologie de la CAE peuvent être dupliquées dans d'autres sous-régions africaines, en priorisant un projet pilote dans un couloir de la SADC.

4. Données de référence de la CAE

Un élément central de l'atelier sera une présentation succincte de l'état des lieux de la connectivité et de la facilitation des voyages dans la CAE, préparée dans le cadre de la collaboration AFRAA–ONU Tourisme. Cet état des lieux examinera, dans la mesure où des données fiables sont disponibles :

A. Connectivité et capacité

- Connectivité aérienne directe actuelle entre des marchés sélectionnés de la CAE.
- Fréquence des vols directs sur les principaux itinéraires intra-CAE.
- Capacité en sièges disponible.
- Principales compagnies aériennes desservant les couloirs sélectionnés.
- Déficits de connectivité, marchés sous-desservis et couloirs touristiques potentiels.
- Dans la mesure du possible, liens entre la connectivité aérienne et les principales destinations touristiques.

B. Dynamique des coûts

- Tarifs aériens indicatifs sur des itinéraires intra-CAE sélectionnés.
- Taxes aéronautiques et redevances imposées par les gouvernements.
- Redevances de service passagers et autres redevances aéroportuaires.
- Autres composantes financières substantielles affectant le voyageur.
- Comparaison d'itinéraires intra-CAE sélectionnés lorsque cela est utile pour illustrer les défis d'accessibilité financière.

C. Facilitation des voyages

- Dispositions actuelles en matière de visas et d'entrée.
- Mise en œuvre et accessibilité pratique des mécanismes régionaux de facilitation.
- Digitalisation des procédures de visa et d'entrée.
- Principaux points de friction pour les voyageurs et domaines dans lesquels les procédures pourraient être simplifiées.
- Opportunités de renforcement de l'alignement entre les politiques de facilitation du tourisme et de l'aviation.

L'état des lieux est destiné à stimuler la discussion plutôt qu'à constituer une étude statistique exhaustive. Les sources de données, la méthodologie et les limites seront clairement identifiées.

5. Approche de l'atelier

L'atelier suivra un format pratique et interactif combinant :

- De courtes présentations techniques pour établir le contexte factuel et politique ;
- Des interventions d'experts issus des institutions de l'aviation, du tourisme et de l'intégration régionale ;
- Des tables rondes modérées ;
- Des sessions de questions-réponses et des interventions des participants ;
- Une session de travail animée axée sur le projet pilote de la CAE ;
- L'identification et la priorisation d'actions pratiques.

Cette approche est alignée sur la recommandation de la CAF en faveur d'une meilleure coordination entre les acteurs de la connectivité et du tourisme, ainsi que sur la création d'un groupe de travail multi-acteurs dédié à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la connectivité et à faciliter la mobilité.

6. Intervenants techniques

L'atelier sollicitera des contributions provenant de :

- **AFRAA** – Connectivité des compagnies aériennes africaines, capacité, développement des lignes et perspective des coûts.
- **ONU Tourisme** – Tendances touristiques, facilitation des voyages et perspective des politiques touristiques.
- **Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)** – Intégration régionale et facilitation des voyages.
- **États membres / Autorités du tourisme de la CAE** – Politique générale et perspective des destinations.
- **Compagnies aériennes opérant dans la CAE** – Marché, économie des lignes, capacité et perspective opérationnelle.
- **CAFAC** – Politique aéronautique continentale et mise en œuvre du MUTAA (SAATM).
- **OACI** – Facilitation et normes internationales de l'aviation.
- **IATA** – Économie du transport aérien, distribution, facilitation passagers et perspective de l'industrie.
- **ACI** – Connectivité aéroportuaire, expérience passager, redevances aéroportuaires et infrastructures.
- **COMESA** – Intégration régionale et perspective de la libre circulation des personnes.

- **Offices nationaux du tourisme**
- Autres partenaires techniques et parties prenantes pertinents, le cas échéant.

7. Résultats attendus

L'atelier devrait produire :

- Un état des lieux factuel sur la connectivité et la facilitation des voyages dans la CAE.
- Une compréhension commune des principaux obstacles affectant les voyages touristiques intra-CAE.
- Une liste priorisée d'interventions couvrant :
 - la connectivité aérienne et la capacité ;
 - les tarifs aériens, taxes et redevances ;
 - la facilitation des visas et des frontières ;
 - la digitalisation ;
 - la coordination réglementaire et institutionnelle.
- Des indicateurs de connectivité et de facilitation des voyages pouvant être suivis dans le temps.
- Un cadre d'action initial pour la CAE identifiant les actions prioritaires, les parties prenantes responsables et les prochaines étapes potentielles.
- Des recommandations sur la manière dont la méthodologie pilote pourrait être adaptée et appliquée à d'autres communautés économiques régionales africaines, à commencer par la sous-région de la SADC.

8. Alignement stratégique

L'atelier soutient les priorités issues de la 69^e Commission de l'ONU Tourisme pour l'Afrique, notamment l'appel à réduire les coûts de voyage, à renforcer la connectivité aérienne et multimodale, à simplifier et digitaliser les procédures de visa et d'entrée, et à améliorer la coordination entre les acteurs du tourisme et des transports.

Il répond également à la reconnaissance par la Commission du fait que la connectivité aérienne et le développement de l'offre d'hébergement sont des moteurs essentiels de la croissance touristique, et que les approches fondées sur des données factuelles sont cruciales pour comprendre les tendances du marché et soutenir la prise de décision.

L'atelier offrira en outre une plateforme pratique pour la mise en œuvre de l'objectif plus large d'un renforcement de la collaboration et des partenariats entre ONU Tourisme, l'AFRAA, les communautés économiques régionales, les États membres et les acteurs de l'aviation.

9. Participants ciblés

L'atelier sera principalement technique et ciblera :

- Les ministères et autorités du tourisme ;

- Les autorités de l'aviation civile ;
- Les autorités des transports et des infrastructures ;
- Les autorités de l'immigration et de la gestion des frontières ;
- Le Secrétariat de la CAE et les institutions régionales pertinentes ;
- Les compagnies aériennes ;
- Les aéroports ;
- La CAFAC, l'OACI, l'IATA et d'autres organisations aéronautiques ;
- Les communautés économiques régionales ;
- Les acteurs du secteur privé du tourisme ;
- Les partenaires techniques et de développement ;
- Les États membres et membres affiliés d'ONU Tourisme concernés.

10. Format et durée

L'atelier virtuel se déroulera sur deux sessions :

- **Session 1 – Mercredi 28 octobre 2026** (11 h 00 - 13 h 00 CET / 12 h 00 - 14 h 00 EAT)
- **Session 2 – Jeudi 29 octobre 2026** (11 h 00 - 13 h 00 CET / 12 h 00 - 14 h 00 EAT)

La première session établira le cadre politique et factuel de référence et examinera les dimensions de connectivité et de coût du projet pilote de la CAE en tant qu'étude de cas. La seconde session sera axée sur la facilitation des voyages, les perspectives des parties prenantes et la traduction des données factuelles en actions pratiques et en un cadre pilote CAE/SADC.

11. Voie à suivre

À l'issue de l'atelier, l'AFRAA et ONU Tourisme pourront envisager d'établir un mécanisme de suivi technique pour affiner les projets pilotes de la CAE / SADC, valider les indicateurs proposés et suivre la mise en œuvre des actions convenues.

Sous réserve des résultats du projet pilote, la méthodologie pourra ultérieurement être appliquée à d'autres communautés économiques régionales — à commencer par la sous-région de la SADC — créant ainsi une base de données comparative pour comprendre et améliorer la relation entre connectivité, facilitation des voyages et croissance du tourisme à travers l'Afrique.